



Renforcer la résilience économique des ménages vulnérables

Suggestion d'activités

Auteur : Florence Gibert - <http://resilience.ngo>

La liste des activités suggérées afin d'améliorer la résilience économique est organisée selon les catégories et sous-catégories de l'Indice de Résilience Économique développé par l'auteur pour Handicap International.

VIABILITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- ⇒ Diversifier les activités économiques et les sources de revenus (aux niveaux de la communauté et des ménages), y compris les activités à la ferme et en dehors de la ferme dans les zones rurales¹.
- ⇒ Encourager le travail des femmes et des membres du ménage les plus vulnérables via une gestion graduelle des tâches (pendant l'apprentissage), la mise en place de petits groupes, le développement de compétences et l'adaptation de l'environnement de travail.

Zones urbaines :

- Inciter à la culture de potagers, utiliser tout l'espace, y compris les murs (agriculture verticale) et les toits. Développer des cultures en conteneurs. Promouvoir la permaculture urbaine.
- Encourager des activités de transformation (artisanat) plutôt que commerciales (achat/revente) car elles ont une vraie valeur ajoutée pour la communauté.
- Organiser des visites d'étude pour les membres des ménages, pour qu'ils découvrent des activités viables et duplicables.

¹ Être vigilant à ce que l'introduction d'une nouvelle activité n'affaiblisse pas les activités déjà en place (il peut être plus judicieux de soutenir des activités existantes plutôt que d'en développer de nouvelles).

- Fournir des informations sur les droits/critères liés aux prestations sociales et aux régimes de pension – accessibles en termes de langue et de format – ou sur le soutien des groupes d'entraides et des organismes caritatifs.
- En cas de revenus du ménage limités à l'apport d'une seule personne, renforcer les liens et la coopération avec d'autres membres de la communauté qui partagent la même activité.

Zones rurales :

- Mêmes remarques que précédemment, plus :
- Promouvoir l'agriculture commerciale parmi les ménages pratiquant uniquement une agriculture d'autosubsistance, soutenir l'agriculture d'autosubsistance parmi les ménages pratiquant uniquement une agriculture commerciale.
- Diversifier les activités agricoles, développer des activités comme l'horticulture, la culture des légumes, des champignons, des fruits, du bambou, des légumineuses, des herbes et plantes aromatiques et médicinales, la production de miel, l'aquaculture, l'écotourisme, etc. Sélectionner des cultures à forte valeur ajoutée, pouvant être cultivées sur de petites parcelles.
- Augmenter la variété des cultures et du bétail. Diversifier les cultures ou les variétés de cultures pour réduire le risque de pénuries liées à un nuisible ou à une vague de sécheresse. Utiliser à la fois des variétés modernes et traditionnelles, des cultures saisonnières et non-saisonnières. Améliorer l'accès aux semences traditionnelles et nouvelles.
- Soutenir l'élevage – cochons, chèvres, abeilles, poissons... mettre l'accent sur l'amélioration des compétences². Mettre en place de petits systèmes de transmission du bétail³ pour que les ménages vulnérables apprennent l'élevage et rejoignent les groupes d'entraide.
- Introduire les technologies qui permettent d'étendre les activités (p. ex. l'âne permet aux paysans soudanais de labourer les sols argileux des wadi ; les jardins flottants permettent aux fermiers bangladais de produire des légumes et des semis de riz dans des eaux de crue).
- Développer des compétences pour exercer des activités économiques entièrement nouvelles⁴ – potentiellement non-agricoles –, comme la poterie ou tout autre type d'artisanat, qui peuvent fournir une source de revenu additionnel ou se montrer plus résilientes lorsque l'agriculture est menacée par les intempéries.

² En particulier pour les personnes d'âge moyen ou avancé. Assez souvent, les bénéficiaires visés pensent savoir comment élever le bétail puisque c'est une activité traditionnelle. Mais en réalité leur productivité et leur rentabilité sont faibles, leurs dépenses sont élevées, etc. Un accompagnement technique est très important, dans la mesure où ils ne mettent souvent pas en pratique leur apprentissage, qui requiert des moyens techniques dans le cadre de projets.

³ Un animal est donné à un bénéficiaire dans le cadre d'un accord selon lequel, pour chaque portée, un nombre donné de petits doit être transmis à un membre de la communauté, ou rendu aux organisateurs du système pour qu'ils démarrent un nouveau projet.

⁴ Les projets faisant la promotion d'activités économiques entièrement nouvelles devraient employer des méthodes issues de la psychologie du changement afin de surmonter les résistances des personnes réfractaires au changement.

STABILITÉ ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

En général :

- Pour ceux qui ont besoin d'une assistance individuelle au travail : mobiliser, sensibiliser et former les familles, les autorités locales et les personnes ressources autour de la nécessité et du rôle de l'assistance personnelle.
- Former les commerçants à la gestion de l'approvisionnement et de la clientèle.
- Promouvoir l'enregistrement des activités des commerçants (sortie du secteur informel) dans les pays où le gouvernement soutient les petits paysans / petits commerces par une couverture maladie, une assurance professionnelle, un régime de retraite ou des plans de compensation.
- Développer des capacités de réparation des modes de transport dans les communautés reculées.

Approvisionnement :

- Sécuriser l'accès à la terre, à l'eau et autres ressources naturelles et actifs productifs pour les activités économiques. Soutenir la sécurité des droits de propriété/location foncière pour réduire le nombre de personnes sans-abris ou sans terres.
- Organiser les commerçants en groupes d'achat pour diminuer le coût des fournitures et la dépendance face aux intermédiaires.

Marché :

- Faciliter un accès physique et inclusif aux marchés (routes, modes de transport, autorisations, etc.).
- Faciliter l'accès à l'information sur le marché via les téléphones mobiles ou l'accès à internet. Soutenir les producteurs pour qu'ils aient une meilleure compréhension de la demande et des prix du marché, pour qu'ils sélectionnent des cultures génératrices de revenus, vendent leurs produits à un bon prix et sachent tirer avantage de nouveaux débouchés commerciaux.
- Faciliter les liens commerciaux (visites d'échange, participation à des foires, adhésion à des associations de petits producteurs). Soutenir les producteurs pour qu'ils créent des liens avec des acteurs clés du marché, comme les prestataires de services et les acheteurs.
- Organiser des visites d'étude pour aider les producteurs à analyser la chaîne de valeur et les marchés de niche.
- Former des groupes de producteurs à la création ou l'adhésion à des labels locaux.

Activité agricole :

- Préserver la biodiversité des semences en promouvant les espèces locales tout en réduisant les risques. Soutenir la sélection et la multiplication des semences. Mettre en place des garderies. Promouvoir des cultures à haut rendement résistantes à l'eau salée, à la sécheresse et aux crues.
- Fournir des services de vulgarisation ou de conseil aux bergers pour qu'ils améliorent leur gestion ou leurs stratégies d'alimentation (résidus de cultures). Améliorer les compétences de gestion de l'émergence des nuisibles et maladies pour le bétail, et réduire les maladies via la vaccination et la médecine par les plantes.
- Améliorer la conservation de la nourriture (séchage solaire, production de fromage, etc.), ainsi que la transformation, l'emballage et le marketing. Promouvoir un meilleur stockage des céréales et de la nourriture pour empêcher toute infestation parasitaire et dommages pendant la mousson (lieux de stockage post-récolte).

SUFFISANCE DES REVENUS

- Aider le ménage à évaluer la rentabilité de l'activité, en prenant en compte le temps réel dédié à l'activité. Soutenir le marketing et l'apport de valeur ajoutée. Augmenter la rentabilité en augmentant la qualité et la labellisation de la production. Promouvoir l'investissement continu / la croissance graduelle de l'activité. Aider les personnes à se désengager d'activités sujettes aux risques (p. ex. l'agriculture pluviale dans les zones de sécheresse).
- Faciliter l'achat des intrants nécessaires comme les semences, outils et autres matériaux. Soutenir l'accès des producteurs au marché des produits et à l'emploi pour diversifier les activités économiques et augmenter les revenus.
- Soutenir la sécurité alimentaire en promouvant la culture de potagers ainsi que le maraichage et l'élevage de bétail. Inciter à l'adoption d'une alimentation variée au sein du ménage. Améliorer le stockage des récoltes pour assurer l'approvisionnement entre les récoltes. Sécuriser l'approvisionnement en nourriture par le stockage de réserves de céréales et autres aliments de base, gérées par la communauté, avec un système de distribution équitable en cas de crise alimentaire.
- Assurer l'accès aux services sociaux de base (dont l'inscription au régime de sécurité sociale et les filets de sécurité). Établir des canaux d'information et de communication via des volontaires ou agents RBC, pour que les personnes vulnérables ne soient pas isolées. S'assurer que les régimes de protection sociale et filets de sécurité existants soient accessibles aux groupes vulnérables en temps normal et en réponse à une crise.

BONNE GESTION DES FINANCES

- Soutenir une gestion financière de base pour les ménages, incluant une formation en gestion qui leur permette d'être moins vulnérables aux risques, mieux équipés pour choisir les bons services financiers, et plus confiants pour contracter un prêt à un taux raisonnable.
- Pour les commerces, soutenir une gestion financière de base et des plans d'investissement de base.
- Promouvoir des systèmes d'épargne et de crédit communautaires/de groupe, dont des fonds communautaires de solidarité/d'urgence, et/ou l'accès à des services de microfinance.
- Faciliter l'accès aux services de prêt et de crédit pour investir dans de nouvelles initiatives.
- Sensibiliser la communauté aux dépenses non-productives.

SÉCURITÉ ET CAPACITÉ AU TRAVAIL DES PERSONNES

- Assurer des conditions de vie sûres. Soutenir un haut niveau de sécurité individuelle et une absence de menaces psychologiques et physiques.
- Sensibiliser à la prévention des maladies du travail et aux mesures de sûreté au travail et sur le chemin qui mène au lieu de travail, pour les personnes souffrant de déficience sensorielle et les utilisateurs de triporteurs. Soutenir le désengagement d'activités économiques non sûres (p. ex. l'exploitation minière à petite échelle, la pêche à la dynamite, etc.).
- Soutenir l'accès à une quantité et à une qualité suffisante d'eau pour un usage domestique sur toute l'année. Construire des toilettes et mettre en place des systèmes d'assainissement. Rendre accessibles les installations sanitaires et l'eau courante. Soutenir un accès durable à des énergies faibles en carbone.
- Sensibiliser les personnes aux mesures de santé (p. ex. l'hygiène, l'assainissement, la nutrition, le traitement des eaux). Promouvoir la plantation d'herbes et l'utilisation d'« amplificateurs immunitaires » traditionnels. Promouvoir l'accès aux soins de santé communautaires (dont la SMI) et leur intégration aux régimes de santé publics.

CAPACITÉ SOCIALE ET INSTITUTIONNELLE

PARTICIPATION À DES RÉSEAUX

- Renforcer les compétences des organisations de la société civile et les inciter à être inclusives des femmes et des personnes vulnérables.
- Développer et renforcer les réseaux communautaires externes. Organiser des visites d'étude.

- Mettre en place des groupes d'entraide pour soutenir les activités économiques.
- Soutenir les actions des OPH. Les diriger vers les personnes en situation de handicap et les parents d'enfants en situation de handicap.

PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE

- Assurer un environnement de gouvernance plus propice à la participation. Renforcer l'organisation et la « voix » de la communauté. Soutenir l'émancipation et l'autonomie de la communauté. Promouvoir une distribution équitable des richesses et des moyens de subsistance au sein de la communauté.
- Assurer l'inclusion/la représentation des personnes vulnérables de la communauté dans la prise de décision ainsi que la représentation politique des groupes pauvres/marginalisés. Développer les capacités des personnes en situation de handicap pour qu'elles participent aux instances de décision et de consultation. Informer les personnes en situation de handicap et les parents de personnes en situation de handicap sur leurs droits, sur le système de gouvernance locale et sur l'attribution des fonds et des services et options existants.
- Communiquer sur l'impact disproportionné du changement climatique sur les plus démunis. Promouvoir des approches intégrées des activités économiques, des catastrophes et du changement climatique. S'assurer que les problèmes systémiques sous-jacents sont abordés.
- Renforcer les liens entre les niveaux local, « district » et national. Plaider pour une prise de décision décentralisée et participative. Encourager la communauté internationale au soutien d'une adaptation basée sur les communautés.

INTÉGRITÉ DU MILIEU NATUREL ET SENSIBILISATION AUX RISQUES

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ

- Soutenir une gestion communautaire des ressources naturelles (bois, eau, sols, faune et flore) afin de ne pas dégrader un écosystème précieux dont pourront continuer à jouir les générations futures. Préserver et promouvoir les savoirs indigènes relatifs à la gestion de l'environnement. Préserver la biodiversité (p. ex. via les banques de semences communautaires, avec un système de distribution équitable). Conserver et replanter des forêts avec des espèces locales pour réduire les glissements de terrain et l'érosion, étant donné que le changement climatique entraîne de plus fortes pluies. Réduire le surpâturage en restaurant ou en mettant en place une gestion des pâturages et des troupeaux (minimiser la quantité de bétail et développer des systèmes de conservation de la viande).
- Former des membres de la communauté à une agriculture durable et résistante aux aléas. Promouvoir la permaculture et mettre en place des parcelles de démonstration. Former les

personnes aux méthodes de préservation des sols et de l'eau, à la gestion des bassins et à la reforestation des coteaux, à la culture en terrasses avec rigoles de contour pour empêcher le ruissellement des eaux et l'érosion, à la construction de retenues en terre, aux semis précoces, aux systèmes de cultures adaptés à des pluies faibles ou variables, à la culture intercalaire et l'agroforesterie, à la culture sans labour, au paillage, à l'utilisation de fumier et au compostage, à l'emploi de méthodes indigènes/biologiques pour combattre les infestations et augmenter le rendement, à la gestion intégrée des nuisibles, à la culture en fosse, à la récupération des eaux de pluie notamment sur les toits plats, à la construction de fosses d'infiltration et de bâtiments améliorés pour le stockage de l'eau de pluie, de canaux d'irrigation, de puits tubulaires peu profonds... Mettre en place des réseaux autour de ces pratiques. Créer des partenariats entre les organisations à base communautaire et les instituts de recherche ou de conservation locaux.

- Sécuriser l'accès aux ressources naturelles pour que les personnes réfléchissent sur le long terme (p. ex. un bail long pour les terres incitera les fermiers à investir dans la conservation des sols). Créer un dialogue lors de conflits concernant les ressources (p. ex. sur les lieux d'abreuvement des bêtes). Établir un Comité de Gestion des Ressources pour superviser la bonne gestion des ressources et répartir équitablement les profits (p. ex. repeuplement et abattage limité).
- Au début d'un projet, définir une liste d'activités économiques qui pourraient avoir un impact négatif et trouver des exemples de pratiques qui pourraient réduire cet impact, et créer des incitations positives comme un soutien financier pour leur mise en place.

CONNAISSANCE DES RISQUES ET DES TENDANCES

- Améliorer la compréhension de la communauté en ce qui concerne l'environnement naturel local (p. ex. le drainage, les bassins, les pentes et les zones humides), les risques associés à ces caractéristiques naturelles et les interventions humaines qui les affectent. Identifier les zones sujettes aux catastrophes avec la communauté (p. ex. via une Évaluation de la Vulnérabilité et des Capacités). S'assurer que la communauté connaît les principaux risques associés à son environnement.
- Concernant les risques, sensibiliser les personnes aux tendances et à leurs impacts locaux. Informer les personnes des implications de processus comme la désertification sur les cultures. Sensibiliser les communautés, ONG et responsables politiques au changement climatique et à ses impacts sur les activités économiques. Parler du changement climatique dans les écoles.
- Évaluer les connaissances et les perceptions de la communauté sur les conditions climatiques, leurs interactions avec le système agricole, la biodiversité et les ressources en eau. Évaluer la vulnérabilité et la capacité d'adaptation et de défense de la communauté (p. ex. via une Évaluation de la Vulnérabilité et des Capacités).
- Améliorer l'accès à l'information sur la météo et le climat pour une meilleure prise de décision. Informer les personnes sur les prévisions météo à court et à long terme. Assurer l'accès à une information pertinente et opportune concernant les risques et leur atténuation.

POTENTIEL D'INNOVATION

CAPACITÉS D'ADAPTATION ET D'INNOVATION

- Développer une confiance et une flexibilité d'apprentissage et d'expérimentation propices à l'adaptation : visites d'apprentissage, groupes de soutien, réseaux de démonstration, information accessible en termes de langue et de format.
- Développer les capacités des organisations de la société civiles, des ONG et des autorités locales pour l'analyse et le suivi des risques pour les activités économiques, et pour que leurs actions s'inscrivent dans des plans de développement à long terme. Promouvoir des alliances entre des organisations ayant un savoir technique et d'autres ayant accès à des populations vulnérables.
- Promouvoir des dispositifs d'éducation inclusive pour tous, assurer le transport vers les écoles.

ACCÈS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALTERNATIVES

- Faciliter l'accès à des informations & compétences d'adaptation au changement climatique. Identifier et partager les bonnes pratiques et les alternatives. Soutenir la création de parcelles « pilotes » et de démonstration. Mettre en place des visites d'apprentissage ou de stage.
- Former des agents communautaires de vulgarisation agricole. Promouvoir les technologies adéquates⁵ pour surmonter les contraintes physiques et environnementales d'écosystèmes fragiles, s'adapter au changement climatique et améliorer la productivité et les revenus. Introduire des techniques permettant d'économiser de la main d'œuvre (p. ex. le paillage pour éviter le désherbage).
- Faciliter l'accès aux ressources financières pour investir dans de nouvelles initiatives (services de prêt et de crédit).

ACCÈS À DES MOYENS ET À UN SOUTIEN DE CONTINGENCE

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Sensibilisation de la communauté :

- Développer des compétences de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophes au sein de la communauté. Mener une évaluation participative du risque, établissant un profil

⁵ Les technologies adéquates sont celles qui sont rentables pour de petits producteurs, peuvent être gérées et entretenues par eux sur le long terme, et intègrent la durabilité environnementale, économique et sociale.

historique ainsi qu'une cartographie des risques pour la zone. Sensibiliser les personnes à l'évolution des risques de catastrophes, et à leur réduction via l'action individuelle.

- Former les personnes à la réduction inclusive des risques de catastrophes. Soutenir l'identification par la communauté des personnes/ménages vulnérables, ainsi que des personnes-ressources qui peuvent les aider. Effectuer une formation en Réduction des Risques de Catastrophes dans les écoles locales. Mettre en place un Plan et des structures d'organisation locale communautaires de Réduction des Risques de Catastrophes (p. ex. un Comité de Préparation aux Désastres).
- Développer des initiatives de réduction des risques de catastrophes aux niveaux communautaire et familial, pour augmenter les capacités, réduire les vulnérabilités, et produire de la résilience, p. ex. : identifier les communautés à risque, renforcer les autorités de gestion des catastrophes, faire une évaluation communautaire des risques, établir des systèmes d'alerte précoce, des plans de contingence locaux, des plans de recherches, sauvetage et évacuation, de gestion des refuges et des stocks, des exercices de simulation pour les personnes et dans les écoles.

Mesures d'atténuation :

- Soutenir une prise de décision communautaire concernant l'occupation des sols et l'environnement construit ; prendre en compte les risques d'aléas ainsi que les vulnérabilités des différents groupes. Identifier/construire des lieux sûrs.
- Construire des structures d'atténuation pour prévenir et réduire l'impact des aléas (p. ex. pour les crues : renforcement des bords de mer, murs de retenue et digues, constructions surélevées, canaux de dérivation des eaux et de drainage, routes et pentes remblayées...). Planter des arbres sur les berges pour réduire les débordements. Mettre en place des projets de « ceinture verte » pour les déserts et les côtes. Autant que possible, utiliser des compétences, forces de travail, technologies et matériaux locaux.
- Soutenir la communauté pour qu'elle adopte des pratiques résilientes aux aléas en matière de construction et d'entretien, pour les habitations et les établissements publics. S'assurer que les infrastructures (routes, ponts, réseaux d'eau, lignes haute tension...) et les bâtiments primordiaux (hôpitaux, casernes, etc.) soient résilients et adaptés à la gestion de l'urgence (p. ex. abris, évacuation). S'assurer de l'accessibilité des infrastructures de gestion des catastrophes (accessibilité aux chaises roulantes, distances, etc.).
- Protéger les actifs productifs des aléas (p. ex. en cas de crue : Surélévation des plateformes intérieures et du stockage, fourneaux transportables, abris pour le bétail, cages en hauteur pour la volaille...).

Plans d'urgence :

- Mettre en place un système d'alerte précoce au niveau communautaire, qui communique une information opportune, fiable et intelligible, à tous les membres de la communauté (p. ex. via un Comité d'Alerte Précoce, un Système d'Alerte Précoce en porte-à-porte). Établir des liens avec le service de météorologie. Promouvoir l'accès aux téléphones mobiles et aux radios.

- Établir des plans et routes pour l'évacuation de tous les membres de la communauté (dont les ménages vulnérables et les écoliers). Sensibiliser les personnes à ces plans et routes d'évacuation. Inciter la communauté à adopter des mesures physiques face à des événements imminents (p. ex. protection des portes et fenêtres en cas de cyclone).
- Mettre en place et former des unités de réponse. Sensibiliser les autorités adéquates aux prérequis de l'assistance d'urgence aux personnes en situation de vulnérabilité. S'assurer que les autorités et les organisations issues de la société civile identifient et localisent les ménages abritant des personnes en situation de vulnérabilité. Construire un abri communautaire. Promouvoir la récupération et le stockage d'eau et de nourriture pendant les mois à risques. Mettre en place un stock d'urgence géré par la communauté (stock de sécurité pour les médicaments, les céréales/semences). Développer des plantations de bambou pour la construction d'habitations temporaires.

MÉCANISMES DE PROTECTION ET FILETS DE SÉCURITÉ

- Soutenir la diversification des actifs de base des ménages et de la communauté (p. ex. revenus, épargne, biens convertibles) pour soutenir des stratégies de défense en cas de crise. Inciter à la propriété collective des actifs communautaires pour diluer les risques et les coûts liés aux catastrophes. Inciter les petites entreprises à souscrire à des plans de protection et de redressement.
- Développer la capacité d'épargne des plus pauvres, en espèces ou autres formes facilement revendables ou échangeables en cas de besoin (p. ex. des bijoux). Ouvrir des comptes épargnes et mettre en place des groupes d'épargne (femmes, usagers de la forêt, etc.). Soutenir l'accès à une assurance abordable (vies, habitations, cultures/bétail et autres biens).
- Mettre en place un fonds communautaire contre les catastrophes, pour mener des activités de redressement (couvrir les pertes individuelles ou les infrastructures collectives). Mettre en place des systèmes d'assistance mutuelle, de microfinance, d'aide de trésorerie, de garantie de prêt, etc., pour la reprise de l'activité. Faciliter l'accès aux transferts d'argent pour les membres de la communauté travaillant loin de chez eux. S'assurer que les personnes vulnérables – dont les personnes en situation de handicap – soient conscientes des mécanismes de soutien et connaissent les procédures à appliquer.
- S'enregistrer auprès des autorités compétentes pour obtenir un soutien en cas d'urgence (p. ex. une compensation des dommages). Soutenir les plans d'atténuation et de gestion des crises mis en place par le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile, et la création de mesures financières à destination des communautés vulnérables. S'assurer que les personnes participent aux organisations de la société civile existantes, car cela favorise souvent l'accès aux plans de soutien gouvernementaux.
- Mettre en place des structures communautaires de gestion des conséquences psychologiques des catastrophes (p. ex. traumatismes, syndrome de stress post-traumatique).

